

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 24 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M.BASTELICA	à	Mme POLI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme PASQUALAGGI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. VITALI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme DEBROAS, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 24 Mai 2012

Délibération N°2012 / 125

**Demande de subventions : création du bassin de rétention du Finosello (ANRU/PAPI).**

## Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio s'est engagée dans un Projet de Renouvellement Urbain (PRU) à destination des quartiers des Cannes et des Salines, dont le périmètre s'inscrit dans le secteur Nord de la commune, en fond de baie. Cette partie du territoire ajaccien, relativement récente, s'est développée après les années 60, par opposition au centre ancien.

**Le présent projet concerne l'opération ANRU N°8.25 de création du bassin de rétention du Finosello de 3 000 m<sup>3</sup>.**

Dans le cadre de la construction du collège de Finosello et de l'aménagement et la gestion des écoulements hydraulique du bassin versant des Salines, la commune d'Ajaccio prévoit :

- **de réaliser un bassin de rétention de 3 000 m<sup>3</sup>.** En sortie les eaux s'écouleront vers la roselière en direction de l'exutoire aval. En cas de pluie centennale, les eaux seront évacuées vers l'aval par un seuil dimensionné à cet effet. En aval du seuil, un dispositif de dissipation, constitué de grandes marches en enrochement et d'un bassin de dissipation, sera mis en place afin de réduire la vitesse de l'eau.
- **de réaliser une roselière qui sera le complément du bassin de rétention au niveau qualitatif et quantitatif** sur la parcelle n° 184 section BH située en aval du projet
- **de réaliser un aménagement de sport sur le fond du bassin de style City Park 24x13m.**

Le coût de l'opération ayant été affinée, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

	Coût ht	Ville	%	Feder	%	PAPI	%	Etat	%	CG2A	%	CTC	%	ANRU	%
<b>Maquette ANRU</b>	754 701 €	75 470 €	10					377 350	50	150 940	20	113 205 €	15	37 736 €	5
<b>Complément Hydrau.</b>	185 575 €	37 115 €	20	83 509	45	37 115 €	20					27 836 €	15		
<b>Complément aménagement</b>	70 234 €	70 234 €	100												
<b>Total HT</b>	<b>1 010 510</b>	<b>182 819 €</b>	<b>18.1</b>	<b>83 509</b>	<b>8.3</b>	<b>37 115 €</b>	<b>3.7</b>	<b>377 350</b>	<b>37.3</b>	<b>150 940</b>	<b>14.9</b>	<b>141 041 €</b>	<b>13.9</b>	<b>37 736 €</b>	<b>3.8</b>

Le programme se décompose comme suit :

	Montant HT
Publicité et Appels d'Offres	3 000 €
Acquisition foncière	234 500 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	49 410 €
Etude de sol	1 544 €
Mission de Contrôle Technique	1 853 €
Mission de Coordination et Protection de la Santé	1 853 €
Travaux (avec imprévus / taux tolérance +15%)	710 263 €
Assurance (0,5 % des travaux)	3 088 €
Divers	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 010 510 €</b>

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, du FEDER, du Conseil général de Corse du sud et de l'Etat

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	1 010 510.00 € HT
Participation FEDER (8.3 % du montant HT)	83 509.00 €
Participation CTC (13.9 % du montant HT)	141 041.00 €
Participation CG 2A (14.9 % du montant HT)	150 940.00 €
Participation PAPI (3.7 % du montant HT)	37 115.00 €
Participation ANRU (3.8 % du montant HT)	37 736.00 €
Participation ETAT (37.3 % du montant HT)	377 350.00 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	182 819.00 €

**CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2012, en investissement :**

**En Dépenses :**

Chapitre 23, Article 2315, Fonction 811.

**En Recettes :**

Chapitre 13, Article 1323.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- D'approuver le présent programme relatif à l'opération bassin de rétention du Finosello,
- D'adopter le plan de financement de l'opération,
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, du FEDER, du Conseil général de Corse du sud, et de l'état.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de Monsieur LUCIANI, Maire-Adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré,**

**Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,**

**Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,**

**Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**APRES AVIS favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mai 2012.**

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

Le programme relatif à l'opération bassin de rétention du Finosello, tel qu'exposé ci-dessus,

**ADOPTÉ**

Le plan de financement relatif à ce programme établi comme suit :

Montant de l'opération	1 010 510.00 € HT
Participation FEDER (8.3 % du montant HT)	83 509.00 €
Participation CTC (13.9 % du montant HT)	141 041.00 €
Participation CG 2A (14.9 % du montant HT)	150 940.00 €
Participation PAPI (3.7 % du montant HT)	37 115.00 €

Participation ANRU (3.8 % du montant HT)	37 736.00 €
Participation ETAT (37.3 % du montant HT)	377 350.00 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	182 819.00 €

### AUTORISE Monsieur le MAIRE

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, du FEDER, du Conseil général de corse du sud et de l'Etat.

### DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont prévus au budget de l'exercice 2012 de la Ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....  
**Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**



*Simon RENUCCI*  
**Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120524-2012\_125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2012